

☞ ATTESTATION DE NATATION ☞

Attestation délivrée par un maître nageur sauveteur

Attestant de la capacité de l'enfant :

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*«A se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres avec un passage sous une ligne d'eau passée et non tendue. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1,80 mètre. Il peut être effectué avec une brassière de sécurité. » (extrait de l'arrêté du 20/06/03 JO du 04/07/04).*

Réglementation ministérielle  
– sous réserve des textes en vigueur –

Fait à .....

Le .....

**Signature :**

**Tampon de la Piscine**

☞ ATTESTATION DE NATATION ☞

Attestation délivrée par un maître nageur sauveteur

Attestant de la capacité de l'enfant :

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*«A se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres avec un passage sous une ligne d'eau passée et non tendue. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1,80 mètre. Il peut être effectué avec une brassière de sécurité. » (extrait de l'arrêté du 20/06/03 JO du 04/07/04).*

Réglementation ministérielle  
– sous réserve des textes en vigueur –

Fait à .....

Le .....

**Signature :**

**Tampon de la Piscine**